



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget de l'Île-du-Prince-Édouard 2013-2014

Le 28 mars 2013

Faits saillants du budget

Hier après-midi, le ministre des Finances, de l'Énergie et des Affaires municipales Wesley J. Sheridan a présenté le budget 2013 de l'Île-du-Prince-Édouard. Voici un résumé des faits saillants du budget.

Perspectives fiscales et économiques

- Un déficit prévu de 69,2 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, soit moins élevé que l'estimation initiale de 70 millions de dollars prévue au budget 2012.
- Un déficit prévu de 58,9 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.
- Un déficit prévu de 34,5 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.
- Un retour à l'équilibre budgétaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, soit un an plus tard que ce qui était prévu au dernier budget.
- Une croissance prévue du PIB de 1,4 % pour 2012 et de 1,6 % pour 2013.
- Un taux de chômage moyen de 11,3 % en 2012.

Mesures relatives aux entreprises

- Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2013, le taux d'imposition des petites entreprises augmentera de 1 % à 4,5 %.
- Le taux général d'imposition des corporations demeure inchangé à 16 %.

Mesures relatives aux particuliers

- En raison de l'augmentation du taux d'imposition des petites entreprises, le crédit d'impôt pour dividendes sera ajusté pour assurer une intégration entre les systèmes d'impôt sur le revenu des corporations et des particuliers. Aucune autre information n'a été fournie.
- Les taux d'imposition des particuliers demeurent inchangés.

Mesures relatives aux taxes de vente

- L'harmonisation avec la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) entre en vigueur le 1^{er} avril 2013, comme il a déjà été annoncé. Le ministre a indiqué que « l'introduction du nouveau système fera de la province l'un des meilleurs endroits en Amérique du Nord pour investir dans des entreprises ».

L'avenir du Canada

- Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les grands moteurs de la prospérité nationale.
- S'il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant l'objectif d'un budget équilibré.
- **L'avenir de la productivité**
- **Commentaires de Deloitte**

- Le taux de la taxe de vente harmonisée (TVH) sera de 14 %, comparativement à la TPS fédérale de 5 % et au taux provincial de 10 % utilisés auparavant qui représentaient une taxe combinée nette de 15,5 % sur certains achats, par rapport à 5 % sur d'autres (auparavant uniquement taxables aux fins de la TPS).
 - Grâce à l'introduction de la TVH, il ne sera plus nécessaire d'appliquer la TVP sur la TPS.
 - Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard à plus faibles revenus recevront un crédit d'impôt remboursable pour la TVH jusqu'à concurrence de 200 \$ par année (en plus du crédit fédéral pour la TVH); les paiements commenceront en juillet 2013.
- Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2013, la taxe provinciale sur l'essence sera diminuée de 2,7 cents pour s'établir à 13,1 cents le litre, pour contrebalancer une augmentation globale de la taxe sur l'essence en vertu de la TVH. À compter du 1^{er} avril 2013, le total estimatif de la taxe provinciale pour l'essence ordinaire au libre-service sera de 23,9 cents le litre.
 - Les taxes provinciales sur le tabac seront également rajustées pour contrebalancer l'augmentation des taxes sur le tabac en vertu de la TVH. À compter du 1^{er} avril 2013, il y aura une diminution de la taxe de 2,9 cents par cigarette et bâtonnet de tabac, et de 1,8 cent par gramme de tabac haché fin.

Pour obtenir d'autres renseignements, consultez le [site du ministère des Finances](#).

Personnes-ressources

Associée directrice canadienne, Fiscalité
Heather Evans
416-601-6472

Brian Brophy
Directeur des opérations, Atlantique
709-758-5234

Leader national de la politique fiscale
Albert Baker
416-643-8753

Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité

1, Place Ville-Marie, Bureau 3000
Montréal, Québec H3B 4T9 Canada

© Deloitte s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.

Ce document est publié par Deloitte s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Deloitte s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Québec.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

www.deloitte.ca
Désabonnement

 **Fil RSS Deloitte**

Veuillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.